



renseignements sur l'installation d'un store.

Par **gouais**, le **06/04/2012** à **15:40**

bonjour,

je suis locataire depuis trois d'un bel appartement, (loyer 1200€ mensuel) équipé d'une grande terrasse, environ 60 m2. Nos trois chambres donnent sur la terrasse, l'accès se faisant par des portes vitrées. Exposé plein Sud, Nous ne pouvons profiter de notre terrasse qu'au printemps et à l'automne. Depuis deux ans je demande par le biais de ma régie l'installation d'un store qui permettrait de nous protéger du soleil l'été et éviterait d'avoir des chambres surchauffées malgré les volets fermés. Le propriétaire refuse cette installation et nous ne pouvons profiter pleinement de la terrasse. Ma question est de savoir si j'ai un recours vis à vis du propriétaire pour qu'il m'installe ce store.
cordialement.

Par **janus2fr**, le **06/04/2012** à **20:01**

Bonjour,

Non, aucun recours, le propriétaire est libre de refuser ces travaux à sa charge.

Vous pouvez lui proposer de financer vous même la pose, mais là encore, il peut refuser si le store n'est pas démontable à votre départ.

Par **gouais**, le **10/04/2012** à **08:08**

merci du renseignement,
cordialement